



**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

**Bilan des Schémas
Régionaux de
Cohérence
Ecologique de
Bourgogne et de
Franche-Comté
SYNTHESE**

Région Bourgogne
Franche-Comté

Novembre 2018

Résumé administratif

| | | |
|---------------------------------|--|---|
| Libellé de la mission | Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du bilan des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique de Bourgogne Franche-Comté (SRCE BFC) | |
| Maître d'ouvrage | Région Bourgogne Franche-Comté | |
| Interlocuteur | Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté 4, square Castan CS 51857 25031 Besançon cedex 09 70 289 000 | Administratif : Pierre SIMONIN pierre.simonin@bourgognefrancheconte.fr 03 81 61 55 17 Technique : <u>CR BFC</u> Karen Coudry: 03 81 61 64 82 Karen.Coudry@bourgognefrancheconte.fr <u>DREAL BFC</u> Annabelle Maréchal et/ou Damien Marage : 03 45 83 22 03 annabele.marechal@developpement-durable.gouv.fr damien.marage@developpement-durable.gouv.fr |
| Candidat | BIOTOPE Agence Bourgogne Franche-Comté 82 B rue du Faubourg Raines 21 000 DIJON Site Internet : www.biotope.fr | Contacts : Landeline VALORY lvalory@biotope.fr 06 29 95 51 63 Aurélie MICHEL (a.michel@biotope.fr) Aurélien TRIOUX (atrioux@biotope.fr) Claire POINSOT (cpoinsot@biotope.fr) |
| N° d'offre commerciale | 2018419 | |
| Rédacteur de l'offre commercial | Aurélien TRIOUX (atrioux@biotope.fr) | |
| Rédacteur du rapport | Landeline Valory (lvalory@biotope.fr) | |

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| 1 Introduction | 4 |
| 2 Les analyses effectuées | 4 |
| 3 Les causes principales de l'érosion de la biodiversité | 5 |
| 4 Orientations A et B : « Limiter la fragmentation des continuités écologiques » et « Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la Trame Verte et Bleue » | 5 |
| 5 Orientation C - Accompagner la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme | 7 |
| 6 Orientations D et E : « Sensibilisation - Formation » et « Développer et partager la connaissance sur les continuités écologiques » | 9 |
| Conclusion | 9 |
| Lexique | 11 |

1 Introduction

Par Ordinance du 27 juillet 2016 (article 26), **la mise en œuvre opérationnelle des SRCE doit faire l'objet d'une analyse conjointe, par l'Etat et la Région**, des résultats obtenus pour la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques, dans les six mois qui précèdent l'approbation du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires).

Afin de mettre en œuvre cette obligation réglementaire, **l'Etat et la Région ont décidé de s'appuyer sur l'expertise du cabinet Biotope situé à Dijon**, prestataire missionné pour la réalisation du bilan des SRCE Bourgogne et Franche-Comté.

Les préconisations apportées à la suite de l'analyse des résultats sont spécifiées avec le style suivante :



2 Les analyses effectuées

La synthèse qui suit se base sur différentes analyses réalisées à travers :

- **Une enquête menée de juin à août 2018** sur la connaissance de la thématique TVB, la connaissance des documents supports aux TVB, les actions en matière de restauration de la biodiversité et des continuités écologiques, et sur la communication et la sensibilisation. Cette enquête a été menée auprès de différentes structures à savoir : 8 Conseils départementaux, 3 Parcs Naturels Régionaux, 1 Métropole, 1 communauté urbaine, 12 communautés d'agglomération, 102 communautés de communes de la Grande Région, 4 Agences d'urbanisme, l'Agence Française de la Biodiversité, 3 Agences de l'eau, VNF, la DIR Est et la DIR Centre Est.
- **Deux ateliers participatifs organisés en septembre 2018 sur Besançon et Dijon**, réunissant notamment des associations, des entreprises et des fédérations.
- **Onze documents d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté** reçus sur treize attendus. Ils correspondent aux documents d'urbanisme, de type PLUi et SCoT, arrêtés ou approuvés après le 1^{er} janvier 2016, c'est-à-dire après l'approbation du SRCE de Bourgogne (16 mars 2015) et l'approbation du SRCE Franche-Comté (16 octobre 2015). L'analyse s'est appuyée sur la méthode détaillée dans la grille d'analyse IRSTEA¹.
- Le croisement des **Plans d'Actions Stratégiques** des deux SRCE (tableaux financiers des actions menées sur la Trame Verte et Bleue, études antérieures réalisées par le CEREMA²).
- Des **fiches indicateurs** fournis par Alterre Bourgogne-Franche-Comté sur l'artificialisation des sols, les continuités écologiques à enjeu interrégional, l'évolution de l'occupation du sol, l'importance des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, les moyens financiers et le nombre de réunions et d'avis émis par le CRB³.

¹ Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

² Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

³ Comité Régional Biodiversité

3 Les causes principales de l'érosion de la biodiversité

Les premières constatations en Bourgogne Franche-Comté est que l'**érosion de la biodiversité est principalement due à l'altération et la dégradation des milieux naturels.**

Les évolutions de l'occupation du sol de ces dernières années illustrent un **phénomène de rurbanisation qui se concentre logiquement autour des principaux pôles urbains** (entre autres Dijon, Auxerre, Nevers, Charolles, Beaune, Chalon, Mâcon, Autun, Besançon, Vesoul) et **le long des axes de communication.**



Renforcer l'intégration d'objectifs de limitation de la consommation des espaces agricoles, forestiers et naturels pourrait générer un frein efficace à l'étalement urbain dans les politiques d'urbanisme (SCOT, PLU(i))

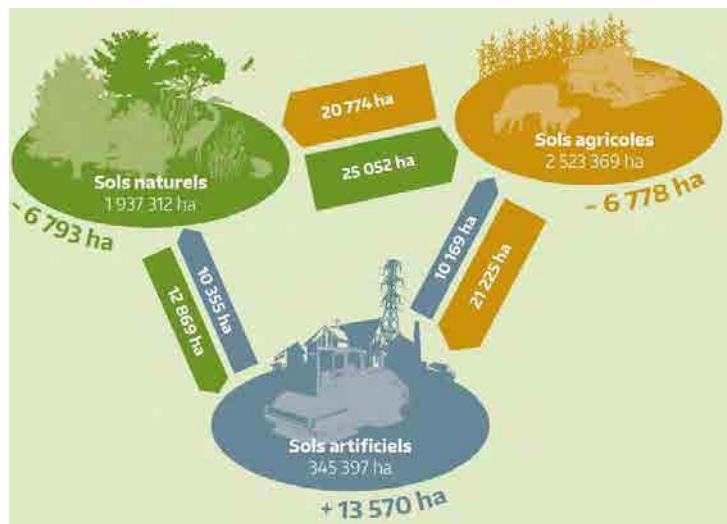


Figure 1 : Transfert de surfaces des principaux types d'occupation du sol entre 2010 et 2015 en BFC. Source : Alterre BFC

4 Orientations A et B : « Limiter la fragmentation des continuités écologiques » et « Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la Trame Verte et Bleue »

Les réponses des 59 participants au questionnaire ont apporté des informations concernant les actions menées en matière de restauration de la biodiversité. Au regard de ces résultats, il est possible de mettre en lumière les points à améliorer pour limiter la fragmentation des continuités écologiques et garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la Trame Verte et Bleue.

29% des actions de restauration de la biodiversité et des continuités écologiques citées dans les résultats de l'enquête sont des **actions qui concernent les milieux aquatiques**. Peu d'actions en faveur de la trame verte ou sur les milieux urbains sont citées. 47% des participants à l'enquête affirment avoir un projet de remise en bon état des continuités écologiques et, parmi ces projets, 74% concernent la trame bleue.

Moins de la moitié des participants envisagent des actions prochainement (43%). Les actions envisagées sont globalement similaires à celles déjà mises en place, comme la programmation ENS (mise en place de plan de gestion d'ENS⁴, création de mares en ENS) ou la restauration de cours d'eau. Plusieurs mentionnent la « poursuite des actions engagées ». Certains participants citent cependant de nouvelles actions comme



Augmenter les actions sur les trames vertes en identifiant les préalables les freins à l'action. Poursuivre les actions engagées sur les trames bleues.



Améliorer la visibilité des techniciens dans la poursuite des actions opérationnelles.



Mener des actions auprès des élus pour les convaincre d'agir sur les continuités écologiques

⁴ Espace Naturel Sensible

Orientations A et B : « Limiter la fragmentation des continuités écologiques » et « Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la Trame Verte et Bleue »

« réduire l'impact des infrastructures de transport sur le passage des animaux » ou les « actions TEPOS » (Territoires à Energie Positive).

Les participants identifient plusieurs freins à ces actions, notamment : les **moyens humains (22%)**, les **moyens financiers (13%)** et les **aspects réglementaires (9%)**.

85% des participants affirment avoir des TVB sur leur territoire. Les trames turquoise et trame noire sont moins connues que la trame verte et bleue.

50% des participants déclarent avoir été plus sensibles aux enjeux de préservation des continuités écologiques après s'être approprié le SRCE. **Les orientations les plus plébiscitées sur le territoire sont peu connues des participants** : parmi les 73% de personnes qui connaissent le SRCE, 60% n'ont pas renseigné d'orientations. **87% des participants connaissent le site internet de la DREAL BFC mais 48% ne savent pas où consulter le SRCE.**

Ces résultats reflètent un manque de recherche d'articulation et/ou de correspondance entre les actions de terrain menées en faveur de la biodiversité et le SRCE.

La fiche indicateur « Continuités écologiques à enjeu interrégional ou transfrontalier » révèle un **manque de cohérence de la TVB au niveau infrarégional**. Cela s'explique par des **critères d'élaboration des SRCE différents d'une région à l'autre**. Le risque est que, au niveau de l'ancienne frontière entre Bourgogne et Franche-Comté, une collectivité d'un côté de la frontière prenne en compte dans son plan local d'urbanisme une continuité qui ne sera pas retenue et préservée par la collectivité voisine se trouvant de l'autre côté de l'ex frontière régionale, ce qui rendra la trame verte et bleue non fonctionnelle.

Avant l'adoption des SRCE, entre leur date de création et leur date de dissolution, les Comités respectivement de l'ex-Bourgogne et de l'ex-Franche-Comté se sont réunis dans les deux cas à cinq reprises. Cet indicateur traduit une **gouvernance régionale semblable** en matière de prise en compte des enjeux de trame verte et bleue **entre les deux ex-régions avant l'approbation des deux SRCE en 2015.**

L'indicateur « Nombre de réunions et d'avis émis par le comité régional biodiversité » met en évidence une **implication assez représentative des parties prenantes mobilisées**, et ce pour les deux comités. Cependant, depuis l'adoption du SRCE de l'ex Franche-Comté, le **Comité Régional TVB de Franche-Comté ne s'est jamais réuni** et depuis l'adoption du SRCE de l'ex Bourgogne, le **Comité Régional Biodiversité de Bourgogne ne s'est réuni qu'une seule fois.**



Renforcer les moyens humains et financiers qui permettent de mettre en œuvre des actions et simplifier les démarches administratives pour les actions en faveur de la TVB



Accompagner la mise en cohérence des politiques publiques (arrachage de haies, ...) et consolider la prise en compte opérationnelle de la TVB



Mettre en place une plateforme de recensement des actions en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques



Donner de la visibilité sur les objectifs à atteindre par territoire



Harmoniser les niveaux d'enjeux et les dénominations pour les sous-trames des territoires, les méthodes d'élaboration et les critères de sélection des éléments réglementaires



Maintenir une bonne gouvernance à l'échelle régionale pour préserver la biodiversité



Point de vigilance par rapport aux Comités des deux ex-régions qui ne se sont pas réunis depuis l'approbation du SRCE

5 Orientation C - Accompagner la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme

Les analyses du questionnaire, des échanges en atelier et des documents d'urbanisme sont venues alimenter cette partie. Elles permettent de révéler les points à modifier ou à renforcer pour améliorer l'accompagnement de la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme (DU).

73% des participants connaissent le contenu du SRCE et 72% des participants déclarent avoir utilisé le SRCE. Dans 61% des cas, il a été utilisé dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de documents d'urbanisme (DU). L'atlas cartographique apparaît comme la partie qui a été la plus utile (50% des réponses).

Les ateliers organisés sur Dijon et Besançon ont permis de conforter ce constat : les structures attribuent une note en-dessous de 4/10 à leur état de connaissance sur le contenu du document du SRCE (respectivement de l'ex Bourgogne et de l'ex Franche-Comté), et une note moyenne de 5/10 à la facilité à mettre en œuvre le SRCE.

Il est aussi ressorti dans les deux ateliers :

- Le besoin des collectivités et des structures de **pouvoir s'adresser à une personne relais ou à un collectif relais en local**,
- L'absence de retours d'expériences accessibles car **beaucoup de connaissances et d'expériences sont disponibles mais ne sont pas mobilisées**,
- Les **acteurs associatifs et/ou privés ne sont très peu associés, consultés, ou disponibles** pour transcrire les enjeux et leurs actions TVB dans les documents d'urbanisme,
- Il est possible de s'appuyer sur l'exemple de réseau existants comme le Club PLUi et le réseau Urbanisme Durable.

L'analyse de 2 PLUi, 2 PLUi valant SCoT et de 7 SCoT a permis de montrer un **manque de transversalité de la thématique TVB dans les documents d'urbanisme**. Les termes de « trame verte », « trame bleue », « réservoir de biodiversité », « continuité écologique », « corridor » et « SRCE » apparaissent nettement plus fréquemment dans la partie Etat Initial de l'Environnement que dans les autres parties des documents. **La TVB a tendance à disparaître sous les priorités d'aménagements liés au paysage et à la commodité citadine**.

Le triptyque Eviter-Réduire-Compenser (ERC) est une règle qui se retrouve dans les deux SRCE. Il doit être le principe d'aménagement et de renouvellement de toute infrastructure. **Huit des onze documents d'urbanisme spécifient cette règle ERC** et elle apparaît de manière équivalente soit dans le PADD, l'EIE ou le DOO mais sa mise en pratique est aléatoire.

La plupart des documents d'urbanisme (DU) analysés se basent sur la terminologie de leur SRCE respectif. Bien que la trame « milieux souterrains » soit spécifique du SRCE Franche-Comté, les trois documents d'urbanisme analysés relevant du SRCE de l'ex région Franche-Comté, traitent peu la trame des milieux souterrains. Et un SCoT de l'ex région Bourgogne a ajouté la trame « Gîtes et habitats de chauves-souris » dans la TVB de son territoire.

La terminologie des sous-trames de la trame verte est peu respectée. Ces sous-trames sont parfois difficiles à séparer : une sous-trame milieux prairiaux peut regrouper parfois la trame des pelouses sèches et celles des bocages. Ces sous-trames ont pourtant des caractéristiques et des espèces associées différentes.



Rendre le SRCE techniquement plus accessible (50% ne connaissent pas les outils). Un effort de pédagogie est attendu



Travailler l'opérationnalité du SRCE et renforcer l'accompagnement sur le terrain au quotidien par les maîtres



Mettre en place une animation de la Région et/ou de l'Etat pour :

- **Faciliter la centralisation des informations**
- **Créer un accompagnement par rapport à la prise en compte de la TVB.**
- **Recenser les actions mises en œuvre dans le sens des trames du SRCE mais aussi des trames « locales » et « volontaires »**
- **Créer des passerelles entre le SRCE et la SRB**



La TVB doit être davantage intégrer aux orientations et son utilité doit être mieux soulignée



Renforcer l'inclusion de la règle ERC dans les DU pour préserver la TVB.



Intégrer la trame « milieux souterrains » dans le futur SRADDET pour que les deux ex-région l'intègrent de manière harmonieuse au regard des enjeux dans chaque région.



Souligner davantage l'enjeu d'individualiser chaque sous-trame

Les termes de « **corridors** », de « **continuités écologiques** » et de « **réservoirs de biodiversité** » sont globalement bien repris. Quelques variantes sont parfois utilisées comme les mots : « matrice », « coeurs de nature » ou « axe de déplacement. La typologie des réservoirs de biodiversité quant à elle (« **obligatoire** », « **à préserver** », etc...) est rarement reprise.

L'**analyse bibliographique et le recours aux données déjà recensées** auprès des associations locales est systématique. C'est un moyen rapide et fidèle à la réalité du terrain permettant de connaître les caractéristiques et les enjeux de la TVB locale. L'occupation du sol, donnée, elle aussi facilement récupérable, est utilisée dans tous les documents d'urbanisme pour préciser la TVB. En revanche, les visites de terrain et la modélisation basée sur un modèle de perméabilité du milieu demandent un investissement plus important en termes de financements et de temps. Moins de 9 documents d'urbanisme, sur 11 reçus, ont eu recours à ces deux outils.

Seul le PLUi valant SCoT Creusot Montceau a défini des zones spécifiques à la TVB telles les zones Nc « Secteur naturel de corridor ».

Par rapport aux autres représentations cartographiques, le PLUi du Grand Chalon a pris l'initiative de **cartographier la localisation des espèces invasives** sur son territoire et le SCoT de la Bresse Bourguignonne fait figurer dans son Etat Initial de l'Environnement la densité des espèces végétales envahissante à l'échelle de l'ex région Bourgogne. La cartographie des obstacles apparaît également dans plusieurs DU. Cependant, elle est parfois représentée sur une carte unique qui ne permet pas de rendre compte des enjeux associés à chaque sous-trame.

Seuls deux documents d'urbanisme analysés (PLUi valant SCoT du Creusot Montceau et le SCoT Val de Saône Vingeanne) ont des orientations pour créer des éléments de TVB locale (réservoir ou corridor ou continuité écologique). Les freins financiers, techniques, humains, politiques et administratifs exprimés par les participants de l'enquête incitent à s'interroger sur les ambitions, la connaissance et les compétences des DU en matière d'actions en faveur de la TVB.



Mobiliser les données déjà existantes pour permettre un gain financier et temporel dans la définition de la TVB (nécessité d'articulation entre structures)



Valoriser la méthode passant par les « espèces virtuelles »⁵



Mobiliser des moyens financiers qui permettent aux collectivités de faire appel à une méthode approfondie pour cartographier la TVB



Recommander une dénomination spécifique à la TVB dans le zonage pour une meilleure visibilité des zones à enjeux du territoire



Inciter les collectivités à représenter la localisation des espèces envahissantes et à cartographier les obstacles à l'échelle des sous-trames.



Encourager les collectivités à créer de nouvelles trames localement et renforcer leur accompagnement à ce sujet



Rappeler le gain écologique attendu par la loi Biodiversité 2016 pour tous projets



Fortes attentes de l'AE⁶ et de la MRAe⁷ sur les ambitions des documents d'urbanisme et les évaluations environnementales

⁵ La cartographie d'une trame écologique induit d'analyser chaque sous-trame à travers une réflexion globale (fragmentation de l'espace...) ou des besoins d'espèces représentatives ou cibles. En Bourgogne, à la demande des naturalistes, il a été choisi de travailler à partir d' « espèces virtuelles » considérées comme synthétisant les besoins de connectivité d'une majorité d'espèces réelles.

⁶ Agence environnementale

⁷ Missions Régionales d'Autorité environnementale

6 Orientations D et E : « Sensibilisation - Formation » et « Développer et partager la connaissance sur les continuités écologiques »

Dans les freins à la réalisation des actions en faveur de la TVB, il est fait mention dans les réponses au questionnaire des « **problématiques de l'acceptation de la biodiversité comme un enjeu fondamental** » et 17% des réponses correspondent aux freins liés à l'appropriation locale.

Lors des ateliers, les structures apportent plusieurs remarques dans ce sens :

- « La population **comprend souvent mal le fonctionnement** des trames (rivières...) »
- « **Il y a un manque d'appropriation** de la part des acteurs locaux des enjeux écologiques »

L'enquête a révélé également que la trame turquoise et la trame noire sont moins reconnues que la trame verte et bleue par les participants à l'enquête et que les TVB locales sont très peu connues.

Plus de la moitié des participants (54%) affirment avoir participé à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité de son territoire. 44% ont mené un diagnostic supplémentaire permettant d'identifier les continuités écologiques locales sur leur territoire. Moins de 20% ont mené un diagnostic supplémentaire permettant d'identifier les continuités écologiques locales. Très peu de formations sont organisées d'après les réponses de l'enquête (moins de 15% des participants) et il y a très peu de participation à des formations de la part des participants (moins de 15% également).

19% des participants à l'enquête disent ne pas pouvoir citer d'exemples de trames à l'échelle de la Région. 11% des réponses indiquent qu'il n'y a pas d'actions ou qu'il n'y a pas de gestion sur la TVB. En moyenne 43% des participants ne connaissent pas du tout les outils de gestion, de protection ou financiers mis à disposition.

Les structures invitées aux ateliers ont fait part également d'une constatation : **beaucoup de connaissances et d'expériences sont disponibles mais ne sont pas mobilisées**.

- **Sensibiliser et former davantage d'acteurs sur l'identification et le rôle de la trame turquoise et de la trame noire.**
- **Sensibiliser la population et des élus pour saisir l'importance des actions à mener en faveur de la TVB**
- **Consolider les connaissances, la prise en compte opérationnelle et la communication sur la TVB**
- **Encourager le développement et le partage des connaissances de la TVB**
- **Renforcer la communication sur les TVB locales existantes : communication ciblée sur les réservoirs de biodiversité clefs, des éléments relais indispensables**
- **Renforcer la communication pour sensibiliser sur les différentes voies possibles de gestion et de préservation de la TVB, qu'elles soient publiques ou privées**
- **Valoriser les retours d'expériences et les bonnes pratiques**
- **Mobiliser les connaissances et expériences**

Conclusion

Les résultats montrent que la connaissance des enjeux autour des « corridors écologiques », qu'ils soient verts, bleus, noirs, turquoises, souterrains, etc. doit être consolidée et cela à tous les niveaux : citoyens, techniciens, élus... Le développement et le partage de la connaissance à ce sujet doivent être encouragés. Et il ressort des ateliers que différents acteurs : associatifs, privés souhaitent trouver une place dans l'élaboration des DU et plus particulièrement apporter leurs compétences et leurs actions au service des TVB.

Par ailleurs, tant les échanges lors des ateliers que les résultats de l'enquête menée de juin à août 2018 montrent la nécessité de rendre le SRCE techniquement plus accessible et aussi plus pédagogique. Même si ce document doit rester technique (contrairement à la SRB plus « grand public ») il faut s'appuyer sur des relais locaux « vulgarisateurs ».

Dans l'élaboration des documents d'urbanisme, il faut souligner davantage aux collectivités l'enjeu d'individualiser chaque sous-trame et leurs obstacles associés. Une prise en compte

opérationnelle de la TVB doit être garantie dans les politiques d'urbanisme. **Les actions en faveur de la TVB doivent se renforcer notamment en valorisant les initiatives territoriales déjà mises en place par les pouvoirs publics mais également par les autres acteurs du territoire.** Les collectivités doivent être encouragées à créer de nouvelles trames localement en leur rappelant notamment le gain écologique attendu par la loi Biodiversité 2016 pour tous projets.

Il devient nécessaire de renforcer la communication sur :

- Les TVB locales existantes et les différentes voies possibles de gestion et de préservation,
- L'importance des actions à mener en faveur de la TVB : il faut démontrer à la population que la nature a un intérêt au quotidien en développant notamment des approches SE et TVB.

Le renforcement **d'une animation** de la part de la Région et/ou de l'Etat permettrait :

- Faciliter la centralisation des informations
- Créer un accompagnement par rapport à la prise en compte de la TVB.
- Mobiliser les connaissances et expériences
- Remobiliser des outils tels que le CLUB PLUI et le réseau SCOT
- Recenser les actions mises en œuvre dans le sens du SRCE
- Créer des passerelles entre SRCE et SRB

Le renforcement des moyens humains et financiers donnerait la possibilité de **mettre en œuvre des actions** et de **mener à bien la communication, la sensibilisation et les formations**, d'améliorer la précision de la cartographie des TVB.

Dans le cadre de la fusion des deux ex-régions Bourgogne et Franche-Comté, une réflexion doit être établie autour de **l'harmonisation et de l'actualisation entre le SRCE B et le SRCE FC**.

Enfin, il est nécessaire de poursuivre et de renforcer les objectifs de limitation de la consommation des espaces pour **générer un frein à l'étalement urbain dans les politiques d'urbanisme, principal facteur d'érosion de la biodiversité.** Cela ne pourra se faire sans accompagnement et pédagogie.

Cette étude a été mené très peu de temps après l'approbation des SRCE. Le pas de temps des documents d'urbanisme est long et de tels enjeux ne se transcrivent pas instantanément dans les consciences et dans les textes. Ainsi, le peu d'années écoulées depuis l'approbation des deux SRCE (16 mars 2015 pour le SRCE Bourgogne et 16 octobre 2015 pour le SRCE Franche-Comté) et les restructurations liées à la fusion des régions et à une échelle infra (fusion de collectivités) en 2016 (Loi NOTRe) expliquent en grande partie les constats faits dans ce bilan. Aujourd'hui, le comité régional biodiversité (CRB) de l'ex-région Bourgogne et le comité régional trame verte et bleue (CRTVB) de l'ex-région Franche-Comté ont été dissous pour être remplacés par un nouveau comité régional biodiversité (CRB) compétent à l'échelle de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté. Ce nouveau contexte donne à présent de meilleures conditions pour améliorer la mise en œuvre des SRCE mais aussi son articulation avec les autres enjeux du développement durable et du développement territorial au sein du SRADDET à venir.

Lexique

AE : Autorité Environnementale

AERMC : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

BFC : Bourgogne-Franche-Comté

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CNPN : Conseil National de la Protection de la Nature

CRB : Comité Régional Biodiversité

DOO : Documents d'Orientations et d'Objectifs (SCoT)

DREAL BFC : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté

DU : Document d'urbanisme

EIE : Etat Initial de l'Environnement

IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

MRAe : Missions Régionales d'Autorité environnementale

ORB : Observatoire Régional de la Biodiversité

SRB : Stratégie Régionale pour la Biodiversité

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAS : Plans d'Actions Stratégiques

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial Rural

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

RBFC : Région Bourgogne-Franche-Comté

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRB : Stratégie Régionale de Biodiversité

TEPOS : Territoires à Energie Positive

TVB : Trame Verte et Bleue

